

À Rennes, les Kurdes vont être hébergés à l'hôtel

Les 123 clandestins débarqués vendredi en Corse ont été remis en liberté. Les onze qui avaient été transférés en Bretagne ont trouvé, non sans mal, une solution de logement. Pour une semaine...

Toutes les caméras sont braquées sur eux, sous les yeux étonnés des autres demandeurs d'asile. Après une première nuit passée à l'auberge de jeunesse, dimanche, les onze clandestins kurdes transférés à Rennes ont attendu, hier tout l'après-midi, dans la salle d'attente du Service d'accueil et d'orientation (SAO), une structure d'aide aux demandeurs d'asile. Leur objectif : trouver un logement pour la soirée.

« Je ne comprends pas vraiment ce qui se passe », déclare en sortant fumer une cigarette l'un d'eux à un autre Kurde, domicilié à Rennes, qui lui sert de traducteur. Ramadan est père de famille. Il est arrivé samedi dans la capitale bretonne avec sa femme et ses six enfants, tout comme trois autres hommes célibataires.

Demande d'asile

Il fait partie des 123 clandestins découverts dans une forêt corse, en bord de littoral, vendredi. Ils auraient traversé une partie de l'Afrique du nord en bus, jusqu'en Tunisie, où ils auraient patienté deux semaines avant de prendre un cargo jusqu'à l'île de Beauté. Impossible de vérifier leur récit, ni d'obtenir plus de détails. Les langues se délient peu, sans doute par peur des représailles des passeurs. « Je savais simplement que j'allais arriver en Europe, je ne savais pas dans quel pays », indique Ramadan.

En revanche, il est plus volubile sur les raisons qui l'ont poussé à quitter son pays. En Syrie, il vivait grâce à de petits boulots dans la restauration.



Les onze Kurdes doivent effectuer une demande d'asile en préfecture.

Surtout, il souffrait d'un manque de liberté. « Moi, comme tous les autres Kurdes de Syrie, je n'ai pas d'identité. J'ai six enfants, j'ai voulu faire des papiers, un livret de famille, mais on ne m'a jamais accepté. Les Kurdes sont un peuple invisible en Syrie. »

Les militants du Mrap et de RESF, ainsi que des Kurdes de Rennes, les ont aidés hier à trouver un logement. Mais aussi à effectuer les premières démarches administratives

afin de faire une demande d'asile. Ils vont être logés dans un hôtel, dans la commune voisine de Chantepie, pendant sept jours. « C'est mieux que la rue, mais c'est presque une mesure d'injustice pour tous les autres », réagit Joëlle Quemener, du Mrap.

Xavier THIERRY.

Éric Besson, ministre de l'Immigration, a décidé, hier, d'annuler les arrêtés de reconduite à la frontière visant

les 123 Kurdes arrivés vendredi et qui vont déposer une demande d'asile. Ce revirement fait suite à la décision des juges de remettre en liberté la plupart des clandestins conduits dans les centres de rétention.

Les réfugiés ont trois semaines pour déposer un dossier de demande d'asile auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). Jusqu'à ce que l'Ofpra se prononce, ils bénéficient d'une autorisation provisoire de séjour.

Elle voulait apaiser les souffrances de son fils

Il était mourant. Sa mère, chirurgienne-dentiste, lui a prescrit certains médicaments. Elle a été condamnée à de la prison avec sursis pour exercice illégal de la médecine.

C'est à la naissance de Caroline que ses parents découvrent qu'elle et Julien, leur premier fils, sont atteints du syndrome de Louis Bar. Cette maladie dégénérative du système nerveux est incurable. Julien est mort en 2005, Caroline en 2009. Ils étaient âgés de 22 et 21 ans.

Chirurgienne-dentiste à Lorient, leur mère, Stéphane, a jusqu'au bout tenté d'atténuer leurs souffrances. Mais, ainsi, elle a outrepassé son « art dentaire » en leur prescrivant des antidépresseurs, des anxiolytiques, des neuroleptiques... « Cette mère croit savoir ce qui est bon pour son fils et peu importe si ses prescriptions sont adaptées ou non », analyse Philippe Coindeau, vice-procureur de la République, à l'audience du tribunal correctionnel de Lorient.

Toute de noir vêtue, Stéphane

comparaît pour exercice illégal de la médecine. C'est son ancien mari, dont elle a divorcé en 2001, qui est à l'origine des poursuites. En 2003, il s'étonne: son épouse, qui n'est pas médecin généraliste, prescrit notamment du Prozac à leur fils. Une première fois, un juge pour enfants avertit la mère. Elle s'engage à ne plus recommencer.

« Parfois, en aimant trop, on aime mal »

Le couple continue de se déchirer. Le mari obtient la garde de sa fille malade quand sa femme veille sur un fils dont l'état de santé se délire. Stéphane n'a recours à aucun médecin traitant. À quarante reprises, elle remplit des ordonnances, dont une de Subutex, un produit de substitution de l'héroïne. Au nom de sa fille,



La mère a prescrit notamment du Prozac à son fils.

de son fils et pour elle-même. Des médicaments que des pharmaciens lui délivrent sans sourcilier.

« Imaginez une mère dont deux enfants sont en train de mourir. J'ai vécu le pire de ma vie, je

n'étais pas dans un état normal », se justifie cette femme de 53 ans, digne et élégante, devant le tribunal. « Si j'ai prescrit des médicaments, ce n'était que pour ma famille ». « Mais cela vous était aussi interdit », coupe la présidente Katherine Le Port.

« On fait beaucoup par amour. On peut se tromper, regretter », admet la mère. « Parfois Madame, en aimant trop, on aime mal », rétorque le ministère public. Qui lui reproche « de n'en avoir fait qu'à sa tête. Les sentiments ont été plus forts que la raison ». Stéphane, qui exerce désormais en région parisienne, a été condamnée à deux mois de prison avec sursis et à verser 1 € symbolique à son ex-mari.

Yvan DUVIVIER.

Voile intégral : vers une loi limitée

Interdiction dans les services publics. Mais pas dans la rue.

C'est ce que devrait proposer, aujourd'hui, le rapport parlementaire.

Après six mois de travaux, la mission parlementaire, présidée par le communiste André Gérin (Lyon), et dont le rapporteur est l'UMP Éric Raoult (Seine-Saint-Denis), va remettre son rapport sur le voile intégral, ce matin, au président de l'Assemblée, Bernard Accoyer. Ce rapport préconisera une batterie de mesures dont une loi d'interdiction dans les services publics, transports compris.

Si droite et gauche sont d'accord pour rejeter le port du voile intégral (en France, le niqab plus que la burqa grillagée), les conclusions du rapport sont loin de faire l'unanimité. Les onze membres PS de la mission parlementaire boycottent le vote pour protester contre un débat « pollué par celui sur l'identité nationale ». Le PS est, en outre, divisé entre partisans d'une prohibition totale et opposants à toute loi « stigmatisante » sur un phénomène « marginal ».

Pas d'unité non plus à droite : des membres UMP de la mission – tout comme son président, André Gérin – veulent aller plus loin avec une loi d'interdiction générale dans tout l'espace public, prônée depuis des mois par le patron des députés UMP, Jean-François Copé. Le rapporteur, Éric Raoult, plaide d'abord pour une résolution parlementaire, proclamant



Une femme portant le niqab dans les rues de Lyon.

que « c'est toute la France qui dit non au voile intégral » et qu'il doit être « prohibé sur le territoire de la République ».

L'idée d'une loi d'interdiction générale – avec amende à la clef – n'est pas retenue. Si l'Assemblée s'engageait dans cette voie, estime le rapport, il faudrait « recueillir l'avis du Conseil d'État en amont » pour s'assurer de son caractère constitutionnel.

Des militantes de « Ni Putes ni Soumis », vêtues de burqas, ont manifesté hier, devant le siège du PS, pour lui demander de soutenir le principe d'une loi.

5 % C'est la baisse des ventes de vêtements après quinze jours de soldes, par rapport à l'an dernier.

La neige a joué les trouble-fête en compliquant les déplacements, alors que la crise et la multiplication des rabais freinent déjà les achats. Ce mauvais démarrage survient après une année 2009 difficile pour le textile, en recul de 3,2 % en valeur.

Petit « oui » en Guyane et Martinique

Seul un tiers des électeurs sont allés voter dimanche. Ils ont approuvé, par référendum, la fusion du département et de la Région.

Ils avaient dit « non », le 10 janvier, à une plus grande autonomie. Dimanche, les électeurs de Guyane et de Martinique ont dit « oui » à la création d'une collectivité unique qui fusionnera conseil régional et conseil général. Nicolas Sarkozy a salué « ce choix qui place la Guyane et la Martinique en avance sur la métropole, allant un pas plus loin que la réforme des collectivités locales actuellement en examen au Parlement ». Cette réforme prévoit la création de conseillers territoriaux siégeant à la fois au conseil régional et au conseil général.

En Martinique, la réforme a été approuvée par 68,3 % des électeurs. Mais le taux de participation n'a été que de 35,81 % (contre 55,3 % le 10 janvier). En Guyane, le oui l'a

emporté par 57,48 % des voix, avec une participation de 27,44 % (contre 48,2 % le 10 janvier). « M. Sarkozy a décidé unilatéralement d'interroger les électeurs guyanais sur une réforme administrative. Sept électeurs sur dix lui ont fait savoir qu'ils n'avaient rien à lui dire à ce propos », commente Christiane Taubira, députée divers gauche.

La nouvelle collectivité devrait se mettre en place d'ici à deux ans. Marie-Luce Penchard, ministre de l'Outre-mer, est chargée de rédiger avant fin 2010 un projet de loi arrêtant la composition de la nouvelle assemblée, le nombre d'élus, le découpage des circonscriptions, etc. En attendant, les élections régionales auront lieu en Guyane et Martinique les 14 et 21 mars, comme partout ailleurs.

Société en bref

Uranium : des militants de Greenpeace interpellés

Un convoi d'uranium appauvri, parti de l'usine Areva de Pierrelatte (Drôme), est arrivé hier matin au port de commerce de Cherbourg. Mais pas sans encombres. Des écologistes de Greenpeace s'étaient enchaînés sur la voie, dimanche soir, puis à un camion placé en travers de la voie, à Valognes. Une militante a réussi à monter à bord du train. À

chaque fois, ces activistes ont été délogés par les forces de l'ordre. Seize militants ont été arrêtés. Le train transporte 480 tonnes d'uranium appauvri et 170 tonnes d'uranium naturel. Cette matière, considérée comme déchet nucléaire par les écologistes, doit être transférée aujourd'hui sur un cargo en partance pour Saint-Petersbourg (Russie).

Garde à vue : « Les États doivent adapter la loi »

En plein débat en France sur cette question, Jean-Paul Costa, président de la Cour européenne des droits de l'homme, estime que « les États ne doivent pas attendre, pour réviser leurs lois en matière de garde à vue, que des dizaines de justiciables déposent des recours à Strasbourg. Il

faut cesser de jouer à cache-cache avec la Convention internationale des droits de l'homme ». M. Costa constate que la France a fait des progrès: « Il y a dix ans, elle était le quatrième État le plus condamné; aujourd'hui, elle n'est plus que le onzième. »

Incendie au centre de rétention : procès électrique

Manifestation de soutien, incidents de procédure : l'ambiance était tendue, hier, pour la première journée du procès de dix étrangers en situation irrégulière devant le tribunal correctionnel de Paris. Les dix hommes – mais seuls six étaient présents à l'audience – sont accusés d'avoir participé à l'incendie du centre de rétention de Vincennes

(Val-de-Marne), en juin 2008. Des incidents avaient éclaté au lendemain de la mort d'un Tunisien, dans un climat de tension générale. Hier, un des prévenus a demandé un changement de composition du tribunal : la présidente s'était prononcée en 2005, dans un autre dossier, sur son placement en détention. La méfiance règne.

Des trains vandalisés : 500 000 € de dégâts



Dimanche, vers 5 h, un groupe a fait irruption en gare de Nice. « Ces individus sont montés dans des trains à l'arrêt et ont tout saccagé », déplore Joseph Moulin, directeur régional de la SNCF. Quinze voitures de TER

et 20 de TGV ont été vandalisées. Vitres brisées, sièges lacérés, extincteurs vidés (photo) : le montant des dégâts s'élève à 500 000 €. La police a ouvert une enquête.

Le « palmarès » des voitures les plus volées

La Renault Twingo 1, la Smart Fortwo ou le 4x4 de luxe Audi Q7 sont les véhicules les plus volés, selon le magazine Auto Plus qui a analysé les statistiques de quatorze

assureurs, mutuelles et banques. Dans ce « palmarès », la Ford Fiesta, la Peugeot 306, la Renault Mégane 2 et la Renault Espace 4 sont aussi très convoitées par les malfaiteurs.

La mère de famille avait « braqué » sa buraliste

Rose, 50 ans, a été condamnée, hier, à Marseille, à un an de prison avec sursis. En arrêt maladie pour dépression, menacée d'expulsion et criblée de dettes (près de 40 000 €), cette mère de famille avait braqué, en décembre, la buraliste chez qui

elle achetait des tickets pour jouer au poker sur Internet. Un client l'avait maîtrisée. « J'étais tellement dans le désespoir », a expliqué la prévenue. Selon son avocat, la vie de sa cliente a basculé le jour où son fils aîné, 27 ans, a commencé à la frapper.

Réforme du lycée : le ministre écrit aux parents

Les parents des 755 857 lycéens de 3^e vont recevoir prochainement une lettre de Luc Chatel qui sera glissée dans le carnet de correspondance de leur enfant. Le ministre de l'Éducation y détaille les principaux

objectifs de la réforme du lycée qui s'appliquera, en classe de Seconde, dès septembre. Un guide « Après la troisième, spécial nouveau lycée » peut être aussi consulté sur Internet: www.onisep.fr.

Étudiants : un nouveau syndicat de droite

Le Mouvement des étudiants (Mét) sera créé lors du congrès des 29 et 30 janvier, à l'université parisienne d'Assas. Il remplace l'Uni qui va disparaître en tant que syndicat. Le Mét est « indépendant de tout parti et de tout gouvernement », assure son

futur président, Rémi Martial, ex-numéro 2 de l'Uni. Parmi les vingt et un membres fondateurs du Mét, « la moitié sont militants de l'UMP ou des Jeunes populaires », admet-il. Le Mét va fédérer l'ex-Uni et dix-huit associations étudiantes.